



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Poitiers Niort La Rochelle

Question orale n° 1591

Texte de la question

M. Maxime Bono attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'important programme de modernisation de la ligne ferroviaire Poitiers-Niort-La Rochelle engagé dans le cadre du contrat de plan Etat-régions 2000-2006. Le décret du 8 septembre 2005 qui déclare d'utilité publique les travaux sur la section entre Niort et La Rochelle permet d'entrer dans l'ultime phase de ce programme, celle du relèvement de la vitesse à 220 km/h. Une convention financière a été signée par tous les partenaires en juillet 2005. Cependant, par courrier du 7 mars dernier, vous informez les partenaires financiers de l'opération qu'une autorisation de programme de 600 000 euros seulement était débloquée après l'année blanche 2005, alors que 5 500 000 euros sont nécessaires. Si cette prévision de l'État était maintenue, cela ferait peser sur cette opération le double risque d'un grave retard dans l'exécution des travaux et de la perte de près de 2,3 millions d'euros de crédits européens réservés dans le programme FEDER à ce projet. Il lui demande de le tenir informé de la mise en place rapide des crédits permettant de tenir les délais convenus d'une homologation de la ligne mi-2008.

Texte de la réponse

MODERNISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE POITIERS-NIORT-LA ROCHELLE

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Bono, pour exposer sa question, n° 1591, relative à la modernisation de la ligne ferroviaire Poitiers-Niort-La Rochelle.

M. Maxime Bono. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, ma question concerne la modernisation de la ligne La Rochelle-Niort, c'est-à-dire une partie de la ligne TGV Paris-La Rochelle.

Ce programme a été inscrit au contrat de plan 2000-2006. Il prévoyait, outre la régénération de la voie, qui devait dater de 1937, une augmentation très sensible de la vitesse, laquelle devait passer de 120 à 220 kilomètres-heure.

Afin d'assurer ce relèvement de vitesse, une convention de financement a été signée il y a moins d'un an, en juillet 2005.

L'État, RFF, le conseil général de la Charente-Maritime, le conseil régional Poitou-Charentes et la communauté d'agglomération de La Rochelle ont, en cette occasion, réaffirmé leur volonté de voir cet important projet financé et les travaux terminés dans le calendrier des échéances du plan.

Pour autant, si, jusqu'à 2004 - vous aviez suivi avec attention et bienveillance ce dossier et je vous en remercie -, les travaux se sont réalisés tout à fait normalement, aucune autorisation de programme et aucun crédit de paiement n'ont été octroyés en 2005, année blanche. Pour l'année 2006, par lettre en date du 7 mars, M. Perben nous a annoncé à la fois une dotation nationale trois fois supérieure à la moyenne des années précédentes et, pour notre territoire, alors que 6 millions d'euros étaient attendus, une participation de l'État limitée à 600 000 euros.

Si la participation devait être maintenue à ce niveau à l'évidence insuffisant, dix fois inférieur à ce que nous attendions, cela nous ferait courir le risque d'un retard considérable, mais, de surcroît, les 2,3 millions d'euros de

crédits européens réservés dans le programme FEDER à ce projet seraient à coup sûr perdus en raison de la non-consommation des crédits.

Ma question est fort simple : quels crédits envisagez-vous de mettre en place rapidement afin de tenir les délais convenus d'une homologation de la ligne mi-2008, seule échéance par ailleurs susceptible de conserver l'affectation des fonds FEDER déjà réservés au profit de cette opération ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Comme vous le savez, l'année 2006 verra l'achèvement des contrats de plan État-région. Le Gouvernement a pleinement tenu ses engagements en la matière et, comme cela a été décidé lors du CIACT de mars 2006, c'est un effort exceptionnel de 288 millions d'euros qui est fait en 2006 pour le volet ferroviaire.

Ce montant s'intègre dans un ensemble qui apportera en 2006 680 millions d'euros aux contrats de plan État-région pour le développement des modes de transport complémentaires à la route et permettra de lancer plus de 2 milliards d'euros de projets sur l'ensemble du territoire national, contribuant ainsi à la relance de l'emploi. Le niveau de réalisation des volets ferroviaires des contrats de plan 2000-2006 atteindra plus de 70 % au plan national. La région Poitou-Charentes se situe tout à fait dans cette moyenne. L'État y a retenu deux projets pour 2006 : la réalisation d'une tranche fonctionnelle sur la ligne Poitiers-Limoges, pour un montant de 4,57 millions d'euros, et le relèvement de la vitesse sur Niort-La Rochelle, pour un montant de 600 000 euros, qui permettent l'achèvement des études et des acquisitions foncières.

Cette opération a été inscrite en 2000 alors que les études étaient peu avancées. Elle s'inscrit dans le prolongement du projet d'aménagement de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux, et vient en compléter les fonctionnalités. Elle permettra, une fois que la ligne nouvelle Sud Europe Atlantique sera réalisée, de joindre Paris à La Rochelle en moins de deux heures vingt-cinq, au lieu de deux heures cinquante actuellement. Le Gouvernement a rappelé toute la priorité qu'il accordait à cette opération majeure, qui intéresse au premier chef la Charente-Maritime et la région Poitou-Charentes.

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Bono.

M. Maxime Bono. Monsieur le ministre, vous faites état de l'effort au niveau national. Je ne le conteste pas, mais que voulez-vous que l'on fasse avec 600 000 euros quand il s'agit de relever la vitesse ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Des études !

M. Maxime Bono. Le problème, c'est que le risque de perdre des crédits FEDER qui ne seront pas consommés existe également pour les travaux du port de La Palice. Le port étant désormais autonome, ce qui, en soi, est une bonne nouvelle, les études et les travaux ont été retardés et nous allons perdre 4,2 millions de fonds européens.

Je vous demande d'être une fois de plus notre interprète auprès de votre collègue pour qu'une solution soit trouvée en 2006, qui nous permette au moins, même si les travaux ont du retard, même si les crédits de paiement arrivent en 2007, voire en 2008, de conserver les fonds européens inscrits sur ces projets. Faute de quoi, nous le savons bien, nous aurons les pires difficultés à arriver au bout de ces programmes.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Bono, soyez persuadé que je serai votre interprète auprès de Dominique Perben sur ces dossiers.

Cela dit, 600 000 euros, ça paraît peu de chose quand il s'agit de construire une ligne TGV mais il faut auparavant terminer des études et faire des acquisitions foncières. Sans ces crédits, ce projet de grande qualité, qui est très attendu, aurait été bloqué. Les inscrire, c'est prouver la volonté de l'État de voir réaliser cette infrastructure.

Mme la présidente. Nous allons suspendre la séance quelques instants.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Bono](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1591

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4785

Réponse publiée le : 10 mai 2006, page 3148

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 mai 2006